



HAL
open science

Le médecin rochelais Louis de Launay et la controverse sur l'utilisation médicinale de l'antimoine (1564-1567)

Olivier Caudron

► **To cite this version:**

Olivier Caudron. Le médecin rochelais Louis de Launay et la controverse sur l'utilisation médicinale de l'antimoine (1564-1567). *Ecrits d'Ouest*, 2012, n°20, p. 243-256. hal-01638075

HAL Id: hal-01638075

<https://hal.science/hal-01638075>

Submitted on 19 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le médecin rochelais Louis de Launay et la controverse sur l'utilisation médicinale de l'antimoine (1564-1567)

par Olivier Caudron
archiviste-paléographe
conservateur général des bibliothèques
directeur de la Bibliothèque universitaire de La Rochelle

Il est intéressant de relever parmi les toutes premières impressions rochelaises, celles de l'atelier de Barthélemy Berton, un ouvrage médical, *De la faculté et vertu admirable de l'antimoine*, paru en 1564 sous la plume du médecin Louis de Launay¹. Quoique d'une facture matérielle médiocre caractéristique des débuts de l'impécunieux premier imprimeur local, cette publication, qui voisine surtout, dans la production de Berton, avec des textes religieux d'inspiration protestante, est révélatrice du développement d'une vie intellectuelle dans la « république » rochelaise².

Peu d'informations sont disponibles sur l'auteur. Dans la dédicace de son livre « à Messieurs les maire, échevins, conseillers et pairs de la ville de La Rochelle », lui-même, né à Paris, les remercie pour « avoir été reçu et accepté dès ma rude jeunesse votre médecin ordinaire à vos gages »³. Launay est chronologiquement l'un des premiers médecins rochelais recensés par le docteur Merle, qui le qualifie de « médecin très remarquable » et précise qu'il exerça à l'« aumônerie neuve » (alias hôpital Aufrédi, Saint-Barthélemy ou de la Charité) et dans le premier hôpital militaire de la ville ouvert lors du siège de 1572-1573⁴. Bernard Joly le dit diplômé de la faculté de médecine de Montpellier en 1537⁵.

Louis de Launay est un partisan convaincu de l'emploi de l'antimoine comme remède : « c'est une des meilleures drogues et plus commodes pour le corps humain qui ait été trouvée depuis que la médecine est médecine ». Recourant ainsi à un élément métallique, proche de l'arsenic mais aussi du plomb, il s'insère dans le courant de l'alchimie, qui en son époque a été particulièrement illustré par le médecin suisse de langue allemande Paracelse, mort en 1541, initiateur d'une nouvelle médecine et en particulier promoteur de l'antimoine. Ce métalloïde servant notamment à purifier l'or, les alchimistes considèrent qu'il peut aussi bien nettoyer l'être humain et l'animal et donc être employé, à petites doses cependant étant donnée sa violence, comme purgatif et émétique⁶.

Si, dans les années 1560, les oeuvres de Paracelse ne sont encore que partiellement connues en langue française, la référence principale que cite Launay est l'oeuvre d'un contemporain, l'Italien Andreas Mathiolus (1501-1577), ou Mattioli ou Mathiole, médecin ordinaire de l'archiduc d'Autriche Ferdinand II de Habsbourg. Les *Commentaires* de Mathiolus sur les écrits du médecin grec Dioscoride sont traduits de l'italien en latin en 1554. Aucune louange n'est exagérée, aux yeux

-
- 1 Eugénie Droz, *Barthélemy Berton, 1563-1573 : l'imprimerie à La Rochelle, 1*, Genève, Droz, 1960, p. 37-38 ; Louis Desgraves, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVI^e siècle : La Rochelle*, Baden-Baden, Valentin Koerner, 1973, n°6, p.8.
 - 2 Olga de Saint-Affrique, « Le rayonnement intellectuel », dans *La Rochelle, capitale atlantique, capitale huguenote*, Paris, Editions du patrimoine, 1998, p.70 et suiv.
 - 3 Nous modernisons l'orthographe et la ponctuation dans toutes les citations.
 - 4 Léa-Louis Merle, *Médecins de La Rochelle du XIV^e au XIX^e siècle : biographie des médecins et chirurgiens qui ont exercé à La Rochelle et tout particulièrement de ceux qui ont été attachés aux hôpitaux et hospices de cette ville*, s.l., 1893.
 - 5 Bernard Joly, « Profession médicale et savoir alchimique : luttes et enjeux du Moyen-Age au XVII^e siècle », dans *Spirale : revue de recherche en éducation*, n°13, 1994, p.31.
 - 6 Dénommé en latin *stibium*, d'où son symbole Sb en chimie, l'antimoine tirerait son nom français de ce qu'il aurait empoisonné tout un couvent au Moyen Age.

de Launay, pour rendre grâce à ce confrère qui « nous a baillé l'usage de l'antimoine, si longtemps caché » : « quant est de moi, je louerai tant que vivrai et baiseraï par manière de dire celui qui a trouvé un tel secret ».

Laissons Launay nous narrer lui-même comment il en est venu à user de l'antimoine, en particulier pour combattre la peste :

« Il y a environ 11 ans [donc vers 1553] que la peste fut grande par-deçà [à La Rochelle], à laquelle ne pouvions trouver remède (...), c'était une peste si traître et si pernicieuse qu'on n'y pouvait donner ordre. Et moi étant marri de voir ainsi mourir mes amis, sans que l'aide que nous leur offrions leur servît de rien, désirais de savoir quelque chose qui pût dompter cette bête si cruelle. (...) Longtemps après, je recouvrai par le moyen d'aucun de mes amis les commentaires de Matheolus sur Dioscoride, qui avaient été imprimés premièrement en langue italienne il y avait longtemps, puis les avait mis en langue latine, esquels n'était encore écrite la préparation de l'antimoine. Mais quelque temps après, en recouvrai des derniers, dont je fus fort joyeux. Toutefois, voyant cette préparation assez difficile et longue à faire, n'eus pas grand vouloir d'y employer mon temps et à cause des affaires urgentes des malades qui tous les jours survenaient et esquels me fallait vaquer par nécessité. Toutefois me souvint que j'en avais quelque chose par écrit en mes livres de recherche, il y avait plus de vingt-cinq ans, et aussi quelque préparation de l'huile de l'antimoine (...). Qui me fit penser la chose pouvoir être de quelque valeur, mais n'y mis pas grandement mon affection jusqu'à ce qu'un marchand de La Rochelle m'assura en avoir vu user en Angleterre en grandes maladies et avec bon évènement, et me décrit la couleur de la drogue et la manière comme ils en usaient.

Peu de temps après, voici un petit livre fait par un chirurgien de Poitiers, lequel mettait de mot à mot en langue française la préparation de l'antimoine comme la décrit Mathiolus, assurant par son livre en avoir sauvé beaucoup durant une peste qui fut grande à Poitiers, après sa prise. Qui me chatouilla davantage mon esprit et me fit penser plus profondément, car je n'avais rien en ce monde plus désirable que de parvenir au moyen de résister à telle bête furieuse à laquelle n'avions su trouver bride ni mors qui la pût dompter (...). Cependant, je demeurais entre crainte et espérance, voyant que n'avais certaine espérance du fait, sinon par ouï-dire et par écrit. L'écrit de Matheolus m'assurait beaucoup, et les exemples qu'il amène ; mais l'expérience, laquelle n'avais connue que par l'ouï-dire, me retardait un peu. Sur ce pensement, s'adressa à moi un passant qui m'assura en avoir usé en peste et en avoir toujours vu bien advenir. Me voyant à demi-incrédule et secouant les oreilles comme à demi-croyant, afin, dit-il, que ne pensiez que ce soit fable, faisons-le tous deux car j'en sais la manière et, quand il sera fait, en pourrez faire l'expérience ainsi que verrez à faire. Ce qui me fut agréable, et commençâmes tous deux à le préparer comme il est écrit, conférant toujours la préparation de Mathiolus avec celle que j'avais par écrit il y avait longtemps, et Dieu bénit si bien notre labeur qu'eûmes notre souhait accompli. Et ne pus tenir de pleurer de joie, voyant saillir d'une pierre si opaque et terrestre une tant claire et tant pellucide⁷. (...)

Ce ne fut assez de la voir en mes mains et d'être parvenu à la perfection, si je n'en avais l'expérience en plusieurs personnages, principalement en pestiférés, car là était tout mon but. Déjà quelque commencement de peste commençait à La Rochelle, mais fort secrètement et envers pauvres gens principalement, lesquels on a

7 Transparente.

accoutumé envoyer à l'hôpital quand ils sont frappés de telle maladie. Et connaissant qu'envers eux pouvais éprouver ma drogue, m'adressai au barbier qui les pansait. Demandai s'il avait quelques malades en sa charge, frappés de telle maladie, lequel me répondit qu'il en avait cinq depuis deux jours, tous bien malades (...). Je lui baillai cinq prises et à chacune desquelles y avait quatre grains d'antimoine et demi-once de conserve de rose, le priant les faire prendre, loin toutefois de leur repas, et de m'en dire l'évènement le plus tôt qu'il lui serait possible ».

Or cette expérimentation clinique réussit : les cinq malades guérirent en deux ou trois jours, confirmant les espoirs que les textes et les échanges oraux avec un marchand-voyageur et un passant avaient fait naître en notre médecin.

Mais si Launay prend lui-même la plume en 1564 pour témoigner et justifier de la « faculté et vertu admirable de l'antimoine », c'est qu'il est en butte, à La Rochelle-même, à des calomnies : « tout m'est tourné à envie et destruction. Témoins en sont ceux qui ont ouï parler certains personnages l'appelant poison et empoisonneurs ceux qui en voulaient faire user ». Et de fait, « il n'y a maison notable en cette ville où du premier coup on ne m'ait incontinent jeté cela au visage : ne m'apportez point votre antimoine, car c'est un poison ». Et « déjà quelques-uns de ceux qui gouvernent la ville en étaient abreuvés [de ces calomnies] et quasi persuadés que j'avais introduit une autre peste en la ville ». Launay se résout donc à mettre « la main à la plume » : « de colère, n'arrêtai plus de huit ou dix jours à le composer, tellement que quelqu'un de mes amis l'appela, en se jouant, le livre de colère ».

Notre médecin s'emploie donc à prouver son fait, « tant par autorité que raison et par expérience qui est celle qui confirme le tout ». Au titre des arguments d'autorité, outre Mathiolus, il cite Georgius Handschius (Georg Handsch), médecin de Prague, qui s'est sauvé de la peste en utilisant de la poudre d'antimoine. Launay, qui tient l'information de première main grâce à « un écrit signé de sa main que m'a communiqué un mien ami », se réjouit à nouveau de la découverte d'« un si prompt remède contre une si effrénée bête comme est la peste ». Il évoque encore Andreas Gallus, médecin ordinaire de l'archiduc d'Autriche, que les médecines ordinaires échouaient à guérir de son inflammation de l'estomac, du coeur et du poumon, et que trois grains d'antimoine ont sauvé, après vomissement et diarrhée.

Launay a d'ailleurs testé le remède sur lui-même et n'a pas décelé de toxicité : « j'ai préparé de l'antimoine, j'ai pris par le nez et par la bouche de cette vapeur et deux ou trois [personnes] avec moi, mais nous n'en laissâmes jamais le boire et le manger et ne sentis jamais douleur ni de tête ni d'estomac ». Il affirme que l'antimoine agit « par une vertu admirable et divine car je n'ai usé jamais de médicament qui avec moins de tourment de ventre ou de corps fit son opération si soudaine ». Il en a même administré à son propre enfant : « j'en ai baillé à une mienne jeune fille, âgée de huit ans, ayant commencement de fièvre pestilentielle, la valeur de deux grains ou plus (...). Je serais un méchant père de bailler à mes propres enfants du poison ».

Outre sa fonction purgeante, l'antimoine est utilisé en collyre, c'est un laxatif, il empêche les ulcérations et cicatrise les ulcères, les plaies, les morsures et les brûlures, il combat les fièvres, il arrête « le flux des femmes », il « guérit les éléphantiques que nous appelons ladres, les chancres, la mauvaise habitude du corps dite cachexie, les maladies articulaires, les hydriques, ceux qui ont la jaunisse et les épileptiques et beaucoup d'autres »... C'est que « l'antimoine a cet efficace d'arracher des vaisseaux profonds les humeurs corrompues mêlées avec le sang et le rendre pur ». Launay justifie de mettre ainsi en usage de nouveaux remèdes, il défend « le pauvre antimoine » contre ceux qui plaident pour préserver les habitudes ; il dénonce « ce grand tyran, la coutume ». Il est soutenu par des autorités locales, comme l'illustrent les poèmes en latin ou en français qui précèdent son texte, dont l'un est écrit par Claude d'Angliers, « preses Rochellanus », président du présidial, et un

autre par Jean Pierres, « praefectus », lieutenant civil et criminel et sans doute beau-père de l'imprimeur Berton. Launay se réjouit de ce qu' « il y a eu toujours de gens doctes et d'autorité qui ont soutenu mon honneur ».

On oppose à Launay un cas concret de décès : quand on fond l'antimoine « avec du plomb, cela fait une fumée mortelle, témoin un pauvre homme qui, faisant des caractères pour imprimer, tomba en fièvre dont il est mort ». Mais notre médecin suggère de chercher plutôt la cause du côté du plomb, « réputé entre les poisons ». Et Launay de produire a contrario moult exemples de guérisons, certaines spectaculaires, dues à l'antimoine : « si je voulais mettre par écrit tous ceux à qui j'en ai donné, il me faudrait faire un livre entier ». Le fait est qu' « il y en a cinq cents, tant jeunes que vieux, tant mâles que femelles, qui en ont pris autant ou plus [que trois grains] ». Les résultats contre la peste l'impressionnent toujours. D'ailleurs, on lui a « rapporté depuis quelque temps en-çà qu'une dame près Poitiers, émue de charité, après avoir lu le livre d'un chirurgien de Poitiers qui en parle amplement, en acheta bonne quantité et le distribua à pauvres personnes frappées de peste, pour l'honneur de Dieu, et en sauva plus de mille. J'en ai baillé à des gentilshommes qui en ont aidé à leurs pauvres sujets, qui m'en ont fort remercié et qui en ont sauvé beaucoup ».

L'hostilité à ce remède l'oblige cependant parfois à l'employer sans le dire : « nous pansions une dame, un des médecins de cette ville et moi, laquelle avait une grosse fièvre pestilentielle (...). Désespérant de sa vie, (...) nous avisâmes de lui donner de notre antimoine, trois ou quatre grains avec de la conserve de roses, disant à son mari que c'était une poudre cordiale ». Après une nuit pendant laquelle « la médecine fit son devoir, tant par haut que par bas », la malade se trouva rétablie. Le confrère de Launay ne put se retenir de louer « la grande vertu » de l'antimoine, révélant ainsi la nature du remède employé.

D'autres malades connaissent le traitement et en font la réclame au vu de son efficacité, ainsi ce cas que développe largement Launay :

« Il y avait une pauvre femme en cette ville qui avait été malade plus d'un an et demi, fort changée et quasi désespérant de sa vie. Toutefois s'en vint à moi, à laquelle je donnai trois grains d'antimoine, avec sucre rosat. Elle rendit par haut et par bas les choses les plus horribles et puantes que l'on vit jamais. Tellement qu'ainsi qu'elle m'a raconté, elle-même en avait horreur. Deux ou trois jours après, passant par devant la boutique de quelque apothicaire, fut appelée et la voyant ainsi délibérée on lui demande qui l'avait si tôt guérie. Répondit ce qui en était. « Je gage, dit le serviteur, qu'il t'a baillé de son poison. Tu penses être bien saine, mais devant qu'il soit la Saint-Jean tu mourras. Car ce poison, qui t'est demeuré au corps, s'échauffera et te fera mourir ». Lors lui répondit la femme : « je ne sais si je suis empoisonnée, mais je ne me trouvai jamais mieux que je suis. Vous m'avez tenue plus d'un an à vos drogues et m'avez détruite, sans que m'avez jamais donné aucune allégeance⁸ ; mais plutôt je me trouvais plus malade après en avoir pris qu'auparavant ». Voilà comme avez si exaucé ce pauvre antimoine, qu'il n'y a serviteur d'apothicaire ni de barbier qui ne le déchire à belles dents, et moi aussi comme inventeur de poison ».

Launay a d'ailleurs son idée sur l'origine de la calomnie à son encontre : dans une période où la peste était « jà fort allumée », il sauva une dame qu'un barbier, « que l'on jugeait un des plus suffisants de la ville », avait soignée de façon inappropriée. Cela à la grande colère dudit barbier, qui y vit une menace pour sa situation et celle des autres praticiens : « Me dit en jurant : « Si voulez

8 Amélioration.

plus user de votre antimoine, il ne faut plus ni médecin, ni barbier, ni apothicaire. Voici nos mestives⁹ et la saison pour nous enrichir. Nous la voulez-vous ôter ? Je vous en empêcherai bien ». De là s'en va à ses compagnons et à tous ceux qu'il pensait avoir part au gâteau aussi bien que lui et qui ne tendaient le bec qu'au gain. Et tous ensemble commencèrent à me calomnier, assurant partout que l'antimoine était poison ». Ces adversaires se tinrent particulièrement à l'affût de tout décès d'un patient de Launay.

Préparant lui-même ses remèdes à base d'antimoine, ce dernier, du reste, ne pouvait qu'être mal vu des apothicaires. Les rivalités et les tensions entre les différents acteurs de la thérapeutique sont déjà bien visibles. Launay dit s'exercer à la fois « en la médecine, en la pharmacie et en la chirurgie ». Il est par ailleurs très critique envers les apothicaires :

« Je suis marri que les drogues ne sont pas telles comme notre art le requiert. Vous avez à Paris puissance de visiter les boutiques des apothicaires. Ici, ils sont nos maîtres et nous faut passer par leurs mains et user de ce qu'ils nous présentent. Autrement nous ne sommes bons médecins et n'avons pas la pratique. Et n'ai eu plus d'envieux contre moi sinon quand j'ai voulu corriger beaucoup de fautes qu'ils font et les prier de faire leurs huiles et autres compositions avec médicaments choisis et légitimes comme il appartient. Sachant bien que tout le déshonneur qui procède d'une mauvaise composition tombe tout sur le médecin ».

S'il critique les modes de fabrication usités, les falsifications, la mauvaise qualité de certains ingrédients, Launay se défend de vouloir « du tout détruire la pharmacie ». Et qu'on ne l'accuse pas de « dépriser les drogues communes pour mieux vendre (son) antimoine » : « je ne suis point marchand. Ma marchandise est d'user de médecine ». Mais « nous usons de médicaments lesquels nous sont inconnus et le plus souvent plus nuisibles que profitables ».

Du reste, les critiques de Launay vont tout autant à certains de ses confrères médecins, « qui se contentent d'user des drogues et compositions des apothicaires, sans savoir si les ingrédients sont légitimes et cueillis en temps opportun et bien gardés, puis s'ils sont bien dispensés » : ils « se contentent d'aller leur grand chemin de bourges, moyennant que leur bourse se remplisse ». D'ailleurs, à La Rochelle, « on n'a cure ni sollicitude qu'à la bourse ».

Le discours de Launay ne pouvait donc pas lui valoir que des amis. Mais, au-delà de La Rochelle, il ne se doutait certes pas de l'impact qu'allait avoir son petit ouvrage d'une cinquantaine de pages, avec le déclenchement d'une querelle qui devait s'étendre, quoique de façon discontinue, sur plus d'un siècle ! Cette fois-ci, c'était bien un Français, et non plus un étranger, qui faisait la promotion de l'antimoine. Un jeune et brillant médecin parisien, Jacques Grévin, docteur depuis peu (1563), se chargea de contredire le Rochelais. Alors que la première partie de son livre sur les venins était sous presse et qu'il n'avait « pas délibéré de faire un traité particulier de l'antimoine », Grévin entendit en effet parler du texte de Launay et s'empressa de vouloir le lire. Cependant, ceux qui le possédaient ne voulaient pas le lui prêter et les libraires n'en avaient pas à vendre : « je visitai par sept ou huit jours toutes les boutiques des imprimeurs et libraires de cette ville [de Paris] et ne me fut onques possible d'en trouver un seul ». Finalement, « je fis tant par gens interposés qu'il me fut prêté pour dix ou douze heures seulement ». La réponse que lui inspira cette lecture parut en 1566 et il allait l'intégrer deux ans plus tard à la fin de son deuxième livre « des venins »¹⁰.

9 Moissons.

10 Jacques Grévin, *Deux livres des venins, ausquels il est amplement discours des bestes venimeuses, theriaques, poisons et contrepoisons*, Anvers, Christophe Plantin, 1568. Grévin (1538-1570), qui s'est converti au protestantisme en 1560, quitte la France, craignant pour sa vie, en 1567, ce qui explique que cet ouvrage ait paru en définitive à Anvers. Il décèdera bientôt à Turin, dernière étape d'une courte vie.

Les étapes de la controverse

Louis de Launay, *De la faculté & vertu admirable de l'antimoine, avec responce à certaines calomnies, le tout composé par maistre Loys de Launay, médecin ordinaire de la Rochelle*, A La Rochelle : de l'imprimerie de Barthelemi Berton, 1564, [26 f.], in-4°. (Consultable sur la bibliothèque numérique Gallica)

Jacques Grévin, *Discours de Jaques Grévin de Clermont en Beauvaisis, docteur en médecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'antimoine, contre ce qu'en a escrit maistre Loys de Launay, médecin de la Rochelle*, A Paris : de l'imprimerie d'André Wechel, 1566, 34 f., in-8°. (Consultable sur la bibliothèque numérique Google Livres)

Texte repris dans : Jacques Grévin, *Deux livres des venins, ausquels il est amplement discoursu des bestes venimeuses, theriaques, poisons et contrepoisons*, Anvers, Christophe Plantin, 1568

Louis de Launay, *Responce au discours de maistre Jacques Grévin, docteur de Paris, qu'il a escript contre le livre de maistre Loys de l'Aunay, médecin en la Rochelle, touchant la faculté de l'antimoine*, A La Rochelle : de l'imprimerie de Barthelemi Berton, [1566], [22]-136-[2] p., in-4°. (Consultable sur la bibliothèque numérique Gallica)

Jacques Grévin, *Le second discours de Jaques Grévin, docteur en médecine à Paris, sur les vertus et facultez de l'antimoine, auquel il est sommairement traicté de la nature des minéraux, venins, pestes, & de plusieurs autres questions naturelles & médicinales, pour la confirmation de l'avis des médecins de Paris, & pour servir d'apologie contre ce qu'a escrit M. Loïs de Launay, empirique*, A Paris : chez Jacques du Puys, libraire juré, 1567, [8]-127 f., in-8°. (Consultable sur la bibliothèque numérique Medic@)

Tout oppose les deux hommes, le jeune et le « vieux », le Parisien et le provincial, le représentant de la médecine universitaire et enseignant « ès écoles » et le tenant de la médecine alchimiste, jusqu'à la qualité de leurs éditions, soignée et moderne, en romains, pour Grévin, plutôt médiocre, en italiques, pour Launay. Le style aussi les différencie : l'écriture est quelque peu archaïque chez le Rochelais, alors que le médecin parisien, sujet précoce, est aussi un homme de lettres, poète et dramaturge, du groupe de la Pléiade, d'abord ami et disciple de Ronsard avant de s'en éloigner.

D'entrée de jeu, dans la dédicace de son livre à M. de Carnavalet, gouverneur de Monsieur, Grévin se dresse contre la nouveauté, « agent et facteur » de l'avarice et de l'ambition. Or cette « maladie » de la nouveauté « est entrée depuis quelque temps en notre médecine, par le moyen de quelques hommes, lesquels ont mis en avant une certaine drogue qu'ils nomment antimoine », tel Théophraste Paracelse, « l'un des premiers auteurs de l'antimoine ». Et « il n'y a antimoniacle qui n'en baille à toutes heures, à toutes complexions, à tous âges et à toutes maladies ». Grévin manifeste cependant quelques nuances : « je n'entends point (...) condamner en tout et partout l'antimoine, mais seulement celui duquel ils usent », « je sais bien qu'en l'alchimie il y a de fort beaux secrets (...), toutefois je ne puis approuver l'antimoine ainsi préparé qu'il est ».

Pour le Parisien, l'antimoine est définitivement « un poison et non un médicament ». Du reste, il l'a expérimenté sur soi et les vomissements ont été tels, dit-il, que « j'en étais au mourir » : « l'antimoine ainsi préparé fait une si grande subversion de l'estomac qu'à peine s'en peut-il voir de

plus grande en si peu de temps ». Grévin dit pouvoir produire des exemples de personnes « qui se sont mal trouvées de l'antimoine et d'autres qui en sont mortes », comme par exemple le peintre de la reine. Il estime de toute façon que Launay, et aussi Mathiolus, sont de mauvais alchimistes. Et finalement, en comparaison des métaux et en particulier des « substances terrestres » de l'antimoine, les remèdes à base de plantes, qui « tiennent de la nature aérée », sont « beaucoup plus amis de notre nature » et « sont participants de notre esprit nourricier ». Tout le fond de la querelle est là, dans l'affrontement de la médecine institutionnelle contre la médecine chimique, contre les « médecins des métaux » (Bernard Joly), dans le combat de la tradition contre l'innovation.

C'est qu'aussi la faculté de médecine de Paris tient à maintenir sa prééminence à l'échelle du royaume et à affirmer son pouvoir en matière médicale. Quelques mois après la parution du *Discours* de Grévin, le collège des médecins de Paris, réuni *in scholis medicinae*, à la faculté, prononce sa sentence, traduite ainsi du latin : « L'antimoine est un poison, lequel doit être mis au rang des simples qui ont une qualité venimeuse, et lequel ne peut être tellement corrigé par aucune correction que sans danger très grand on le puisse prendre dedans le corps ».

Launay dit avoir éprouvé une grande stupéfaction à la réception du livre de Grévin : « je ne fus jamais si étonné qu'à l'heure que le messenger de cette ville me présenta votre livre ». Très vite, il entreprend de rédiger une réponse, qui paraît dès 1566 à La Rochelle, un long texte cette fois, de près de 160 pages. Le ton s'envenime, il n'a manifestement pas apprécié les termes employés par Grévin : « il s'est levé un docteur de Paris qui, sans être offensé de moi en nulle manière, à charretées d'injures et aussi peu de raisons, m'est venu assaillir, pensant par sa détraction acquérir bruit et honneur ». Il regrette ces polémiques habituelles qui décrédibilisent la profession : « c'est toujours la maladie des médecins (...), qui a régné entre eux et qui règnera encore plus que jamais, qui rend la médecine odieuse et contemptible envers les mécaniques¹¹, car ils voient que ce que l'un dit être bon, l'autre dira incontinent qu'il sera pernicieux et mauvais. Ainsi, voyant telles dissensions, pensent que l'art soit du tout frivole et sans assurance ».

Launay, en sage d'expérience qui a sans doute en tête l'adage latin selon lequel *ars longa, vita brevis*¹², rappelle à diverses reprises à Grévin l'humilité qui doit aller de pair avec l'exercice de la médecine : « l'art et science de médecine (...) est si difficile à acquérir que la vie de l'homme n'y suffit pas », « quand un homme y aura vaqué cent ans, encore est-il au commencement », « nous pensons savoir et ne savons rien, ou bien peu ». Il se positionne donc dans un rapport de déférence (ironique ?) face à son contradicteur, en des termes d'ailleurs qui pourraient laisser entendre que lui, Launay, ne détient pas le titre universitaire de docteur : « cherchez votre pareil. Vous êtes docteur, je ne suis que disciple. Vous êtes avec les plus doctes de l'Europe, je ne suis qu'avec des marchands. Vous lisez aux écoles¹³, je ne sais pas lire ».

A d'autres moments, il prend la mouche et défend l'honneur rochelais, et le sien : « Jà soit que¹⁴ ne soyons à Paris avec les plus doctes du monde, si est-ce que nous prenons plaisir à notre étude et à lire les bons livres quand nous en avons et à connaître beaucoup de petits secrets qui nous profitent et au public aussi. Le soleil n'a pas tant retiré ses chevaux de La Rochelle qu'il ne nous ait laissé quelque peu de lumière ». Et de préciser : « Pensez-vous que je n'aie un [livre de] Galien comme vous ? » Il répond du tac au tac à Grévin : « Quant à moi, je me connais ignorant et plus que ne pourriez dire, qui me poise fort, peu versé en l'alchimie et aussi peu en la médecine. Mais vous, qui pensez être en l'une et en l'autre science fort habile, vous n'en avez guère plus que moi ». Et Launay, qui tente la synthèse entre Aristote, « qui est le fondement de notre médecine », Galien,

11 Les « mécaniques » sont les travailleurs manuels, par opposition à ceux qui pratiquent les « arts libéraux », tels les médecins.

12 L'art est long à acquérir, la vie est brève.

13 Vous enseignez.

14 Bien que.

Hippocrate, et les penseurs du courant alchimiste (« j'ai regardé Geber, Arnaud de Villeneuve, Albert le Grand et beaucoup d'autres »), ironise sur ce que croit comprendre Grévin de l'alchimie et qui donne « une alchimie fraîchement descendue du ciel ». Il ne craint pas de lui décocher : « Me conseillez de consulter les philosophes alchimistes, lesquels ont plus parfaite connaissance des métaux que moi. Je suivrai votre conseil. Mais je vous prierai aussi de lire un peu mieux vos livres de philosophie et de médecine, et principalement Gallien et Aristote ».

Launay prolonge l'ironie jusqu'à mettre en cause l'activité poétique de Grévin, suggérant qu'il est trop aveuglé par l'amour pour écrire lucidement sur l'antimoine. A l'amoureux de Nicole Estienne, nièce du célèbre imprimeur qu'il nomme Olimpe dans ses poèmes, il écrit : vous « avez trop pensé à votre belle Olympe ou à vos baisers qui vous ont fait transporter votre esprit », « vous êtes plus expérimenté à ballades et à rondeaux qu'à la médecine ». Certes, « Cupido vous a un peu navré votre coeur et ébloui votre esprit ».

Sur le fond maintenant, et pour défendre « ce pauvre malfaiteur Antimoine, ayant la corde au col, les mains et bras liés, prêt à être pendu », Launay rappelle qu'il n'utilise le produit qu'à petites doses et en réfrénant la violence du médicament par l'administration simultanée de conserve de rose, ou éventuellement de chair de prune. La rose conforte le coeur et l'estomac et favorise en même temps l'action du remède. L'antimoine est bien un poison, mais pas un venin. Sa nature permet son efficacité : « le poison le plus grand que l'on saurait excogiter (...) est la peste. Il faut donc pour le dissiper lui bailler un contrepoison ». Si ses arguments ne sont pas entendus, bien qu'il affirme recevoir chaque jour des témoignages écrits sur l'efficacité de cet élément, Launay suggère l'expérimentation, comme il l'a lui-même pratiquée, sur les pauvres hospitalisés pour cause de peste. Il soutient que certaines plantes défendues par Grévin (la scammonée, la rhubarbe...) peuvent, lorsqu'elles sont mal employées, être tout aussi violentes que l'antimoine.

Le Rochelais affirme au docteur de la capitale qu'il n'est mû « ni par l'avarice ni par l'ambition », comme Grévin le prétend, et l'invite à ne pas le rendre « odieux envers les autres de Paris. Je le suis assez envers ceux de par-deçà [de La Rochelle]. Non pas de tous, mais principalement de ceux qui prisent plus un écu en leur bourse que tout le profit qui pourrait venir à toute une ville pour avoir de bonnes et légitimes drogues pour l'usage d'un chacun ».

Au final, Launay plaide pour que l'usage de l'antimoine demeure libre pour ceux qui voudront s'en servir. Tâchant d'influer sur le cours des événements, et « la cause (s'étant) tellement échauffée qu'elle en est venue devant la cour souveraine de Paris », il dédicace d'ailleurs son ouvrage « à mon très honoré seigneur, M. du Mesnil, avocat pour la Majesté en sa court de parlement de Paris », en le suppliant de lire son « petit labour ». En effet, argumente-t-il, « j'ai entendu par quelqu'un de mes amis que, ayant mon [premier] livre en la main, avez soutenu de votre grâce la chose devoir être examinée plus à plein, sans la blâmer et rejeter si soudainement devant qu'elle fût mieux discutée ». Mais il n'obtient que partiellement satisfaction : dans la lignée de l'avis de la faculté de médecine de Paris, Du Mesnil, la même année 1566, fait, non pas interdire, mais restreindre par le parlement l'usage de l'antimoine, poison dangereux.

La controverse entre les deux bretteurs de mots ne s'achève cependant pas là, puisqu'en 1567 Grévin réplique à son tour par un *Second discours*, en pas moins de 270 pages, in-octavo cependant. Lui aussi franchit une marche dans l'agressivité du propos, mais aussi dans le dédain. Launay n'est définitivement plus qu'un « empirique » (qualificatif souvent accolé par les collègues de Grévin aux alchimistes : l'empirique n'utilise pas les arguments de la raison et se cantonne à l'expérience), un charlatan¹⁵. Il l'appelle « maître Ane », « maître Baudet », se moquant par là du titre de son adversaire et de son « ânière cervelle ». Chacun des deux protagonistes dénonce les calomnies de

15 La dénomination de l'adversaire dans le titre des deux ouvrages de Grévin est révélatrice : de « maistre Loys de Launay, médecin de la Rochelle » en 1566, à « M. Loïs de Launay, empirique » en 1567.

l'autre.

Faisant débiter son livre par la sentence du collège des médecins parisiens (qui regroupe plus de 60 médecins, tous unanimes selon lui) et par quatre autres avis de confrères, Grévin assène toutes ses connaissances théoriques, employant un ton docte, professoral et très supérieur, dénonçant « l'ignorance, l'imposture et l'impudence de son adversaire » et l'invitant à apprendre à argumenter et à raisonner. Il lui dénie toute légitimité professionnelle : « Je suis d'avis que vous quittez le métier que vous n'entendez autrement et que par ce moyen n'occupiez la place d'un homme savant non imposteur, lequel gagnera et recevra les gages que depuis 30 ans vous avez mal pris des citoyens de La Rochelle, aux dépens desquels vous avez appris à faire mourir les hommes ». Ou encore : « Vous laissâtes un peu trop tôt les leçons pour vous aller expérimenter par la mort des hommes ». Launay, qui en particulier « n'entend pas bien Aristote », doit retourner « au fondement de la médecine ». Pour Grévin, le dossier est « suffisant pour vous faire dégrader de votre maîtrise ès arts, s'il est ainsi que vous soyez maître ». Il a certes beau jeu de critiquer la démarche expérimentale menée par Launay, dans une époque où l'exercice quotidien de la médecine relève souvent d'une méthode par essais-erreurs.

Grévin cherche à déconsidérer son contradicteur par tous les moyens, le renvoyant à son précédent métier et contestant une pratique répandue chez les alchimistes, la production d'élixir :

« Aussi vous sera-t-il beaucoup plus séant de retourner à votre premier métier, qui était d'être maître d'école, là où vous avez connu la médecine par les révélations secrètes qui vous ont été faites. Mais s'il vous fâche de retourner en enfance, vous pouvez faire distiller quelque quantité de cette eau dont vous avez par ci-devant amusé le peuple par l'espace de quinze ans, laquelle se nommait l'eau-de-quintessence, propre à toutes maladies. Car encore qu'elle soit fort éventée en votre pays et que vous lui ayez donné congé depuis que le barbier vous eut appris la vertu émerveillable de l'antimoine, si est-ce que, changeant de région, vous le pourrez aller prêcher là où encore votre ignorance n'est découverte ».

Aux succès thérapeutiques produits par le Rochelais, il oppose des informations moins flatteuses :

Vous « avez allégué vos ordinaires expériences, partie desquelles sont fausses, comme ceux de votre ville vous le prouveront. Et avez oublié d'enrôler parmi tant et tant d'hommes et femmes qu'avez guéris pour quelque temps, ceux qui en ont été guéris pour tout jamais, comme un nommé Monsieur Violé, qui mourut deux jours après que vous lui en eûtes baillé ; le notaire Ossan qui mourut une heure après en avoir pris, encore qu'il se portât bien ; une boulangère qui en mourut après avoir languï quelques mois ; un nommé Gaudineau qui en languit encore ; la femme d'un marchand nommé Lalande, laquelle ne cessa de vomir jusqu'à ce qu'elle eût rendu l'âme, criant après vous que vous étiez cause de sa mort ; le greffier Garriou (...). Bref, une infinité d'autres desquels j'ai reçu lettres pleines de justes plaintes contre vous ».

Grévin jubile en précisant que Launay a sollicité un médecin parisien pour préfacer, mais n'a pas reçu de réponse de la part de ce confrère qui soutient la position de Grévin et du collège de la capitale. Quant à M. du Mesnil, auquel le Rochelais a dédié sa *Responce*, on a vu qu'il n'est pas favorable à l'emploi libre de l'antimoine. Grévin rappelle qu'il ne condamne pas « en tout et pour tout » ce produit, mais seulement celui qui lui semble « mal préparé » : « l'antimoine guérit quelquefois les maladies », même si l'auteur ne donne guère plus de détails. Tout en dénonçant « la malice des métaux », il ne veut point « médire de la chimie qui n'est pas petite partie de médecine,

laquelle je prise beaucoup » ; phrase qui, dans ce combat frontal, dénote quand même une petite ouverture...

Quant aux insinuations de Launay sur la difficulté de concilier l'art poétique et l'étude de la médecine, Grévin les balaye d'un revers de main : nombre de grands personnages ont été poètes, à commencer par Aristote et Platon, et « tous les plus excellents médecins du temps passé ont tous été poètes en leur langue ». Il est d'autant moins nécessaire, ajoute-t-il, de développer ce point que Jean de La Haize, « homme docte et de bon esprit », en a « assez parlé en son livre qu'il a fait sur l'oraison de Cicéron pour le poète Archias. Ce livre est entitré *De l'utilité des études poétiques*. Vous pourrez si bon vous semble, conclut-il ironiquement, en communiquer avec lui, car il est de La Rochelle et y est demeurant, comme je pense »¹⁶.

La controverse par textes interposés entre les deux hommes s'arrête là. Il est vrai que Grévin quitte la France la même année 1567, craignant pour sa vie en raison de son adhésion à la Réforme. Mais de toute façon, tout a été écrit sur le sujet de l'antimoine, qui dès lors se transforme, comme l'a bien montré Bernard Joly dans un éclairant article, en symbole de l'affrontement entre les « nouveaux savoirs » et les « vieilles institutions »¹⁷. En jeu, d'une part la place de la chimie dans le savoir médical et la pratique, d'autre part la position de la faculté de médecine de Paris et son contrôle sur la profession. Si la faculté de Montpellier en tant que telle ne prendra pas officiellement position dans la querelle de l'antimoine, les défenseurs du remède, comme plus largement de la médecine chimique, en sont souvent issus. D'ailleurs cette faculté ne respectera pas l'avis des médecins parisiens.

Parmi les partisans de l'utilisation de l'antimoine, figure Bernard Palissy, qui a certainement rencontré Launay à La Rochelle et qui, en 1580, dans ses *Discours admirables...*, défend ce remède employé à petites doses, pas plus de quatre ou six grains. Trente ans plus tard, une satire dénonce la « tant pernicieuse et détestable secte de chimistes et pseudo-empiriques et distillateurs paracelsistes ». La médecine chimique marque cependant progressivement des points et gagne des positions en haut lieu. En dépit de son caractère spectaculaire, la querelle entre le Parisien Gui Patin, doyen de la faculté de médecine¹⁸, et Théophraste Renaudot, formé à Montpellier, ressemble à un combat d'arrière-garde puisque le roi a d'ores et déjà autorisé les remèdes chimiques. La querelle de l'antimoine se termine donc à l'avantage des paracelsiens. La guérison du jeune Louis XIV en 1658 au moyen d'un vin émétique à base d'antimoine couronne le tout, même s'il faut encore attendre 1666 pour que le collège de la faculté de Paris inscrive le produit sur la liste des purgatifs, ce que vient confirmer le parlement.

C'est donc une victoire posthume pour Louis de Launay, qui toutefois a eu dès avant cette date une postérité intellectuelle à La Rochelle-même, en la personne des Seignette qui, travaillant sur les minéraux, mettent au point vers le milieu du XVII^e siècle un purgatif chimique, le tartrate double de sodium et de potassium, promis à un grand avenir et toujours connu aujourd'hui sous le nom de « sel de Seignette » ou « sel de La Rochelle ».

16 Juriste, le calviniste Jean La Haize fut recteur de l'université de Poitiers : cf. Léopold Chatenay, *La vie intellectuelle en Aunis et en Saintonge de 1550 à 1610*, s.l., s.d., p. 139-140. La Haize serait, selon L. Chatenay, l'auteur du poème latin, signé I.L.R., qui figure au début de la *Responce* de Launay en 1566, ce que Grévin n'a pas su !

17 Bernard Joly, *art. cit.*, p. 33.

18 Patin est un grand adversaire de l'antimoine, dont il dresse le « martyrologe »...